



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Délinquance et criminalité dans le Cambrésis, le Caudrésis et le Catésis

Question orale n° 193

Texte de la question

M. Alexandre Dufosset alerte M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les moyens consacrés aux enjeux de sécurité, de délinquance et de criminalité dans les territoires du Cambrésis, du Caudrésis et du Catésis. La Cour des comptes a classé le commissariat de Cambrai comme « en sureffectif », ce qui soulève des inquiétudes quant au maintien d'un nombre suffisant de forces de l'ordre dans cette ville où la délinquance a beaucoup progressé ces dernières années. Par ailleurs, la brigade de gendarmerie annoncée le 2 octobre 2023 par le président Macron pour la ville de Caudry n'a toujours pas été installée, ce qui laisse le champ libre au développement de la délinquance et de la criminalité. Enfin, la caserne de gendarmerie de Clary et Busigny, avec ses 17 logements individuels et ses locaux de services, attendue depuis 2019, n'a toujours pas vu le jour. Les militaires travaillent aujourd'hui dans des conditions difficiles qui ne leur permettent pas d'accueillir les administrés dans les conditions qui peuvent être exigées du service public. Il lui demande donc, d'une part de l'informer de l'état d'avancement de ces trois dossiers et, d'autre part, de lui donner des garanties concrètes qu'aucun territoire n'est négligé dans la bataille contre l'insécurité et le désordre.

Texte de la réponse

SÉCURITÉ DANS LE CAMBRÉSIS, LE CAUDRÉSIS ET LE CATÉSIS

M. le président . La parole est à M. Alexandre Dufosset, pour exposer sa question, no 193, relative à la sécurité dans le Cambrésis, le Caudrésis et le Catésis.

M. Alexandre Dufosset . Dans un rapport récent, la Cour des comptes relève le phénomène suivant, qu'elle qualifie de dysfonctionnement : les départements les moins criminogènes comptent proportionnellement plus de policiers et de gendarmes que les départements les plus criminogènes. Quelle découverte !

De fait, si ces territoires sont plus sûrs, c'est justement parce qu'il y a plus de policiers et de gendarmes sur le terrain. Le raisonnement de la Cour des comptes me paraît inquiétant pour ma circonscription du Nord : elle n'est apparemment pas assez criminogène pour qu'on laisse nos policiers et nos gendarmes en poste.

Quelques indices graves et concordants motivent mon inquiétude. La Cour des comptes considère que le commissariat de Cambrai est en sureffectif alors qu'il est de plus en plus sollicité dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogue, qui augmente de jour en jour sur notre territoire, comme partout en France. La création d'une brigade de gendarmerie à Caudry, promise par le président de la République en septembre 2023, n'a toujours pas eu lieu : où en est-on ? Pouvez-vous me confirmer que cette brigade verra bien le jour ? La caserne de gendarmerie de Clary-Busigny, dont la construction a été annoncée en 2019, n'est qu'à moitié terminée. Les gendarmes sont là, mais pas les infrastructures nécessaires à leur travail et à leur vie quotidienne.

Ces éléments sont des signaux d'alerte. Les moyens dont nous disposons sont déjà limités, et, compte tenu des tendances actuelles, risquent de le devenir encore plus. Quand allouera-t-on au territoire que je représente des

moyens suffisants pour lutter efficacement contre l'insécurité ? Au nom de mes compatriotes du Cambrésis, du Caudrésis et du Catésis, je demande aujourd'hui au ministre de l'intérieur un engagement clair.

M. le président . La parole est à M. le ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins.

M. Yannick Neuder, ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins . J'ai été chargé par le ministre de l'intérieur de vous communiquer ses éléments de réponse.

Le gouvernement engage une bataille sur plusieurs fronts pour faire reculer l'insécurité et l'hyperviolence, qui n'épargne plus ni nos villes moyennes, ni nos campagnes. Ce combat passe par un renforcement de la présence des forces de l'ordre sur le terrain. Les plans d'action départementaux de restauration de la sécurité du quotidien ont été présentés par les préfets le 21 février. Il s'agit d'un axe prioritaire afin d'atteindre un objectif central : obtenir des résultats concrets. En outre, le président de la République a annoncé le 2 octobre 2023 la création de 239 nouvelles brigades de gendarmerie d'ici à 2027. En 2024, les 80 premières brigades ont été créées afin de renforcer le maillage territorial de l'État dans les territoires.

Dans le département du Nord, la création de quatre nouvelles brigades avait été annoncée. Celle de Zuydcoote est opérationnelle depuis le 1er mai 2024. S'agissant des trois autres, à Renescure, à Avesnes-sur-Helpe et à Caudry, le calendrier sera prochainement arrêté. La création des unités pour les annuités suivantes repose en effet sur plusieurs facteurs : des facteurs budgétaires – l'octroi de crédits et d'effectifs – et des contingences locales, notamment des contraintes immobilières.

Le gouvernement suit attentivement l'agenda des installations, qui est constamment ajusté et consolidé afin de tenir compte des réalités du terrain.

En raison des nombreuses questions qui se posent concernant les locaux actuels des brigades de Clary et de Busigny, une nouvelle caserne doit être construite dans la commune de Clary. Le permis de construire a été déposé et validé en 2021. Cependant, les premières études de maîtrise d'œuvre n'ont pu aboutir en raison de difficultés liées à l'augmentation des coûts de construction. Une nouvelle consultation a été lancée et les offres sont en cours d'analyse. Une fois cette analyse terminée, les études de conception pourront reprendre afin de finaliser les aspects techniques et financiers du projet, dans la perspective d'un démarrage rapide des travaux.

La circonscription de police nationale de Cambrai, qui recouvre huit communes, s'appuie sur un effectif de 132 agents. Il va de soi que ces policiers ne sont pas de trop ! Chaque fois que c'est nécessaire, ils peuvent compter sur le soutien des plus de 1 220 policiers des unités départementales et interdépartementales de la direction interdépartementale de la police nationale du Nord.

S'agissant de la délinquance dans cette circonscription de police, si les chiffres de l'année 2023 étaient en effet à la hausse, ceux de 2024 sont nettement plus encourageants. Il ne s'agit pas d'esquiver la réalité de l'insécurité, mais nous obtenons des résultats : la délinquance, toutes infractions confondues, a baissé de 9,27 % en 2024. Les atteintes aux biens ont diminué de 15 % et les vols de véhicule de 21 %. La spirale des violences physiques, après une hausse de près de 10 % en 2023, se tasse enfin en 2024, avec une hausse contenue de 1,9 %, et même une baisse des violences physiques crapuleuses. Il est toutefois certain que les atteintes volontaires à l'intégrité physique restent un problème à Cambrai. Vous pouvez compter sur l'engagement de nos policiers pour combattre cette violence pied à pied.

Soyez assuré que la sécurité de nos concitoyens demeure la priorité du gouvernement. Aussi l'évolution de la situation dans les territoires du Cambrésis, du Caudrésis et du Catésis continuera-t-elle de faire l'objet d'un suivi attentif. Je confirme donc que la gendarmerie de Caudry verra bien le jour.

M. le président . La parole est à M. Alexandre Dufosset.

M. Alexandre Dufosset . Merci pour ces réponses. Je continuerai à veiller à ce que la brigade de Caudry finisse

par voir le jour. Je suis content que le ministre de l'intérieur reconnaisse que la Cour des comptes se trompe quand elle affirme que les policiers sont en sureffectif à Cambrai. Ces derniers temps, la police de Cambrai a eu fort à faire avec le trafic de drogue. Je souhaite qu'un projet de loi soit adopté pour démanteler ce trafic dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Dufosset](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 193

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2025](#)

Réponse publiée le : 5 mars 2025, page 1665

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [25 février 2025](#)